**Modèle de délibération communale**

**Comptes régie ordinaire**

COMMUNE/VILLE DE xxx (nom)

SEANCE PUBLIQUE DU xx-xx-xxx (date)

MEMBRES PRESENTS (nombre) : Mr/ Mme… bourgmestre  
Mr/Mme... échevins  
Mr/Mme … conseillers communaux  
Mr/Mme … président(e) de CPAS  
Mr/Mme … directeur général/directrice générale

(Préciser lorsque siège à titre consultatif)

EXCUSES :

**OBJET : COMPTES DE LA REGIE COMMUNALE ORDINAIRE xxx - EXERCICE xxx**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, l’article L1231-2 ;

Vu l’arrêté du Régent du 18 juin 1946 relatif à la gestion financière des régies communales

Vu les états des recettes et des dépenses, le bilan et le compte de résultats de la régie communale ordinaire xxx pour l’exercice xxx ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du xxx ;

Vu l’avis (favorable/défavorable/réservé/…) du directeur financier/de la directrice financière annexé à la présente délibération ;  
OU Vu l’absence d’avis du directeur financier;

Attendu que (*éléments de procédure*) ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l’article 31 de l’arrêté du Régent du 18 juin 1946 relatif à la gestion financière des régies communales ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l’article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présents comptes aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu’à l’organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d’une séance d’information présentant et expliquant les présents comptes ;

Considérant que le boni éventuel de la régie communale ordinaire est à reverser à la commune en vertu de l’article L1231-2, alinéa 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l’article 34 de l’arrêté du Régent du 18 juin 1946 relatif à la gestion financière des régies communales ;

Considérant (*pourquoi, raison d’être de la décision*)

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE

À l’unanimité des membres présents (*OU par xxx oui et xxx non et xxx abstentions - nombre de voix*) :

**Art. 1er**

D’arrêter, comme suit, les comptes de la régie communale ordinaire xxx de l’exercice xxx :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Bilan*** | **ACTIF** | **PASSIF** |
|  |  |  |



**Art. 2**

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

Sceau communal

Signature du directeur général/de la directrice générale et du/de la bourgmestre